Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026054-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-054	Nomenclature 1.1
Commande publique – Attribution des marchés publics lot 01 - Missions CT pour le réagencement du bâtiment du Pôle Enfance-Jeunesse et lot 02 : Missions CSPS pour le réagencement du bâtiment du Pôle Enfance-Jeunesse	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	25	28

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-sept février deux mille vingt six par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Bernard NOEL a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE :

Vu la délibération n° 2025-172 autorisant le lancement de la procédure de passation du marché en objet pour un montant estimatif de 8 554,00 € HT pour le lot 1 et 8 554,00 € HT pour le lot 2, et considérant ce qui suit :

- la mise en concurrence le 13 février 2026,
- la remise des offres le 2 mars 2026 à 10h30,
- l'ouverture des plis le 10h30 par les services,

Les critères d'attributions sont les suivants :

- Prix des prestations à 40 %,
- Valeur technique à 60 %.

la lecture du rapport d'analyse a été fait en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a attribué le lot 01 - Missions CT pour le réagencement du bâtiment du Pôle Enfance-Jeunesse, à la société SOCOTEC classée première au motif de l'offre économiquement la plus avantageuse, au montant de 4 085,00 € HT, soit 4 902,00 € TTC,***
- ***a attribué le lot 02 - Missions CSPS pour le réagencement du bâtiment du Pôle Enfance- à la société SOCOTEC classée première au motif de l'offre économiquement la plus avantageuse, au montant de 3 120,00 € HT, soit 3 744,00 € TTC,***
- ***a autorisé le Président à signer toutes les pièces relatives à l'attribution du marché.***

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 12 mars 2026.

Le Président,
Bernard SALIOU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE 29520

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026054-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER	X			
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES		X		pouvoir à Stéphane GUILLOU
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH		X		Pouvoir à Claude JONCOUR
Lenaïk JOURDREN		X		Pouvoir à Philippe ANSQUER
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 25
Nombre de pouvoirs : 3

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des intances